

Monsieur Luten Ar Noz,

Nous avons bien reçu votre contribution. Nous nous permettons d'apporter des éléments éclairant vos remarques.

Même si votre contribution porte davantage sur le solaire photovoltaïque en général que sur le projet Solarzac, nous tenons à vous apporter des réponses.

Dans votre synthèse, vous évoquez six points de blocage.

1. « une aberration technique et technologique »

Le réseau électrique en France est historiquement lié aux centrales nucléaires. Il s'agit d'une production centralisée. Depuis les années 1990, les énergies renouvelables prennent de l'ampleur et nous nous dirigeons vers une gestion de l'énergie plus décentralisée, plus locale. Certes les réseaux électriques doivent s'adapter à cette transition mais début 2018, 48 000 MW de capacité de puissance renouvelable sont installés (source RTE) et le réseau se porte bien. Les objectifs nationaux sont encore très ambitieux et les gestionnaires de réseau travaillent pour atteindre ces objectifs, notamment au travers de l'élaboration des S3REN (Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables).

En photovoltaïque, ce sont près de 8 000 MW installés début 2018 (source RTE). Nous pouvons, au regard de ce chiffre, considérer que cette énergie est mature et déjà intégrée dans notre consommation quotidienne d'électricité.

2. « une production insignifiante »

Vous parlez de rendement moyen de 11% et de facteur de disponibilité de 14%. Votre calcul se base sur une erreur concernant la puissance des panneaux. Lorsqu'une installation propose une puissance de 1 000 W il s'agit de la puissance donnée par les panneaux et non la puissance relative reçue par ceux-ci. En d'autres mots le rendement de 11%, qui aujourd'hui est plutôt autour de 15%, est déjà inclus dans les 1 000 W.

Une installation de 1 000 W produira 1000 W durant les heures de disponibilités. C'est ainsi que nous obtenons l'énergie.

Par exemple, un panneau de 1000 W qui produit avec un facteur de disponibilité de 14% comme vous le proposez, produira 1 226 400 Wh.

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie de la France a progressé de près de 7 points sur les dix dernières années, passant de 9,3 % en 2006 à 16,0 % en 2016. Avec l'Accord de Paris et le Plan climat, les objectifs fixés par l'Union européenne comme par la France en matière d'énergies renouvelables sont importants. Ainsi l'Union européenne a décidé, dans son nouveau paquet énergie-climat 2030, d'atteindre 27 % d'énergies renouvelables dans sa consommation finale brute. La France a, quant à elle, inscrit dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte l'objectif de porter cette part à 32 % en 2030 (source Ministère de la transition écologique et solidaire).

3. « une chasse aux subventions »

Je vous invite à regarder à nouveau le prix du mégawattheure pour l'énergie photovoltaïque au sol. Vous vous trompez d'un facteur 10.

https://www.greenunivers.com/wp-content/uploads/2018/08/18-08-07-FINERGREEN-Analyse-AO-CRE-4.4-sol_vDEF.pdf

Voici les résultats des appels d'offre de la Commission de Régulation de l'Énergie. Pour la plus grande famille (la famille 1) qui concerne les installations au sol de puissance de 5 MWc à 30 MWc, nous atteignons en août 2018 un tarif à 52.1 €/MWh. Ce chiffre est loin de ce que vous annoncez, sans source, de 480€/MWh.

Sur le parc de Solarzac, nous pouvons atteindre des prix inférieurs à 50 €/MWh. Nous n'aurons pas besoin des subventions de l'état, nous serons au prix du marché.

Aujourd'hui, le photovoltaïque est autour de 52€ /MWh au sol, le nucléaire nouveau serait autour de 120 €/MWh. Nous voyons clairement que les énergies renouvelables, et le photovoltaïque particulièrement, deviennent des énergies très compétitives.

4. « une destruction de la faune et la flore »

Les effets dont vous parlez pour la biodiversité sont à confirmer. Des études d'impact menées par des bureaux d'études indépendants sont indispensables aux autorisations des projets de parc photovoltaïque au sol. En aucun cas nous utilisons des désherbants chimiques. La faune et la flore sont étudiées pour éviter, réduire et si ce n'est pas assez compenser les éventuels impacts. Pour une transition énergétique, nous devons choisir les énergies renouvelables, moins polluantes, démontables, recyclables plutôt que l'énergie thermique et le nucléaire dont on ne sait que faire des déchets.

5. « une manœuvre financière au détriment du consommateur »

Quand nous regardons le prix de l'énergie exposé au point 3, il semble bien que les énergies renouvelables vont plutôt avoir une action bénéfique pour les factures des consommateurs en venant contrebalancer l'énergie nucléaire dont le prix augmente. De plus, le modèle participatif permet aux habitants d'investir localement dans une énergie verte. Le citoyen voit la production directement sur son portefeuille et prend part à un projet sur son territoire.

6. « une source de pollution et de problème de recyclage »

Depuis environ 10 ans la filière industrielle de recyclage innove et s'organise pour donner une seconde vie aux panneaux photovoltaïques.

PV cycle, organisme européen est créé pour gérer les modules usagés. Le coût de la gestion du recyclage du panneau est déjà inclus dans son prix de vente par le biais d'une éco participation.

Le taux de valorisation des matières atteint aujourd'hui 95%.

De plus, l'énergie nécessaire à la fabrication d'un système photovoltaïque est restituée entièrement au bout de 3 ans d'exploitation. Pendant les 30 ans de sa vie, un système photovoltaïque produira entre 10 et 30 fois l'énergie dépensée tout au long du cycle de vie. (source ADEME)